



PREAVIS MUNICIPAL No 15-20

Sainte-Croix, le 28 octobre 2015
Au Conseil communal de et à Sainte-Croix

Achat d'un tracteur et d'un chenillard pour le Secteur forestier

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Notre Commune emploie une équipe formée de trois forestiers bûcherons et d'un apprenti. Les tâches dévolues au Service forestier comprennent l'entretien des forêts et domaines communaux durant la saison estivale et le déneigement des routes communales en hiver. Pour ce faire, il disposait jusqu'à cette année d'un tracteur permettant d'accomplir l'ensemble des missions qui lui étaient confiées.

Le tracteur forestier Félix est un engin polyvalent qui avait été acheté en 2005 en remplacement du MB track 1000 de l'époque. Cet engin était conçu pour offrir un maximum de polyvalence pour une large palette de travaux allant du déneigement au débardage des bois. Après 10 ans d'utilisation et 8'500 heures effectuées, ce véhicule a connu des problèmes récurrents de boîte à vitesses provoquant de fréquentes immobilisations. Force est de constater que l'entraînement hydrostatique de l'engin, s'il convient bien aux travaux de débardage, est mal adapté aux travaux de déneigement qui impliquent une vitesse de travail supérieure provoquant une usure prématurée de la boîte à vitesses. Conséquence de cette usure, plusieurs pannes sont survenues ces dernières années, dont la dernière nous a conduits à stopper l'utilisation de ce véhicule, le 9 mars dernier, avant d'engendrer des frais disproportionnés de réparation. Suite à cela, la Municipalité a décidé l'abandon du tracteur Félix et demandé à revoir le futur cahier des charges du véhicule forêt.

1 Analyse des besoins

Le modèle qui a prévalu jusque-là, à savoir un tracteur unique réalisant le déneigement en hiver et le débardage en été, est un concept dépassé. Les raisons principales sont une évolution, pour ne pas dire une révolution, dans la manière de récolter du bois. Les machines forestières sont maintenant spécialisées et spécifiques pour ces travaux. Elles sont devenues plus performantes et permettent une récolte mécanisée du bois qui inclut le traitement d'importants volumes de bois. Un tracteur classique n'a aujourd'hui qu'une place limitée dans les travaux forestiers et ne peut plus rivaliser avec ces machines modernes, tant en termes de rendement que de sécurité. De plus, il

est avéré qu'une machine spécialisée dans le débardage du bois n'est pas adaptée, principalement pour des raisons techniques - nous en avons fait l'expérience - dans des travaux de déneigement hivernaux. C'est pourquoi la mécanisation forestière lourde qui demande un volume de bois conséquent à traiter pour être rentable, ce que ne peut offrir une commune, est l'affaire des entreprises privées.

Dès lors, notre service forestier doit disposer de moyens techniques visant à assurer le service hivernal et d'un moyen de treuillage léger pour les chantiers forestiers.

Pour ce faire il est prévu l'achat de deux engins simples et adaptés à nos besoins actuels. Pour l'hiver, nous devons disposer d'un tracteur capable de porter l'étrave et la fraiseuse destinées au déneigement et, lors des travaux forestiers, d'un treuil permettant aux bûcherons de travailler dans des conditions acceptables et dans le respect des normes de sécurité en vigueur actuellement.

2 Descriptifs des véhicules

2.1 Achat d'un tracteur agricole de marque Valtra d'une puissance de 174 CV (puissance minimum requise pour le déneigement) équipé d'un chargeur frontal.

Missions :

- Déneigement : nous conservons les agrégats à neige (étrave Sicométal et fraiseuse du Félix qui sont en parfait état de fonctionnement)
- Entretien des chemins à l'aide d'un chargeur frontal et transport des matériaux
- Réfection des chemins à l'aide de la lame niveleuse (déjà en possession de la commune)
- Déplacement du chenillard forestier ou d'autres machines, type pelle rétro
- Transport des différents matériaux et équipements nécessaires à l'entretien des infrastructures publiques (sentiers, refuges, pâturages, chalets)
- Transport du bois nécessaire à la confection des tables bancs et autres édifices
- Remise en état de la desserte après les coupes de bois à l'aide du chargeur frontal

Les heures escomptées pour ce véhicule sont de l'ordre de 450 heures par an.

2.2 Achat d'un chenillard destiné au débusquage des bois et à l'aide au bûcheronnage.

Cet outil est un engin sur roue télécommandé par un opérateur à distance. Il est de petite taille (3m/1,6m/1,4m) et pèse 2400 kg. L'énorme avantage de cet engin est sa maniabilité, ainsi que sa capacité à accéder dans des endroits impossibles d'accès aux autres machines, notamment les endroits humides ou en forte pente, grâce à un centre de gravité très bas et à un poids réduit. En outre, sa faible largeur permettra d'accéder à des pistes étroites sans procéder à de lourds et coûteux travaux de terrassement. Il dispose d'un treuil de 5,5 tonnes et d'un moteur de 65 CV.

Missions :

- Aide au bûcheronnage lors des coupes de bois de l'équipe forestière communale
- Débusquage des bois jusqu'aux pistes forestières
- Assurer la sécurité des bûcherons en disposant d'un outil de treuillage sur le chantier
- Treuillage des bois dans les endroits inaccessibles aux machines forestières conventionnelles

- Débusquage des bois lors des coupes mécanisées permettant de réduire les dégâts de tassement des récolteuses, porteurs et débusqueurs
- Débardage des produits lors des premières éclaircies de petits bois destinés à la chaufferie communale. Ces bois sont actuellement laissés sur place par manque de moyens adéquats pour les sortir.

Cette machine apporte une réelle plus-value en faveur de l'entretien des forêts communales. Elle offre une complémentarité aux travaux réalisés par les entreprises privées qui possèdent des engins de débardage classiques. Elle permet une meilleure valorisation du potentiel productif de nos forêts sans pour autant se substituer aux machines conventionnelles. C'est un engin novateur, qui renforce et permet le fonctionnement de notre Service forestier tout en étant utile aux entreprises de par son rayon d'action unique et en marge des outils classiques.

Les heures escomptées pour cet engin sont de l'ordre de 350 heures par an.

Il permettra le fonctionnement d'une équipe de 3 forestiers bûcherons à plein temps (effectif minimum pour garantir les missions assignées au service) ainsi que la formation d'un apprenti.

3 Coûts

3.1 Tracteur Valtra :

Prix de base	Chf	198'000.00
Chargeur frontal	Chf	22'000.00
Equipements hivernaux	Chf	15'000.00
Rabais	Chf	- 50'000.00
Reprise du Félix	<u>Chf</u>	<u>- 32'500.00</u>
Prix brut HT	Chf	152'500.00
TVA 8%	<u>Chf</u>	<u>12'200.00</u>
Prix net TTC	<u>Chf</u>	<u>164'700.00</u>

3.2 Débardeur Alther RT 65

Prix de base	Chf	112'000.00
Chaînes de débardage	Chf	3'400.00
Bâche de protection	<u>Chf</u>	<u>600.00</u>
Prix brut HT	Chf	116'000.00
TVA 8%	<u>Chf</u>	<u>9'300.00</u>
Prix net TTC	<u>Chf</u>	<u>125'300.00</u>

INVESTISSEMENT TOTAL NET TTC	Chf	<u>290'000.00</u>
-------------------------------------	------------	--------------------------

4 Financement

De par sa vocation forestière, le débardeur pourra bénéficier d'un prêt sans intérêt de l'ordre de Chf 60'000.-- pour une période de 5 ans de la part du FIF (Fond d'Investissement Forestier).

CONCLUSION

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- **d'autoriser** la Municipalité à acquérir un tracteur et un débardeur pour le service forestier;
- **d'accorder** le crédit nécessaire de **Chf 290'000.--**. Le compte N°9146.15.20 est ouvert au bilan à cet effet;
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment;
- **d'utiliser** la réserve au bilan « Fonds forestier » N° 9280 en amortissement extraordinaire des véhicules;
- **d'amortir** le solde de l'investissement par le compte N° 433.3311 sur une période de 5 ans, la première fois au budget 2017.

L'influence sur le budget sera de l'ordre de **Chf 21'000.--** en tenant compte de l'amortissement extraordinaire et du prêt sans intérêts du FIF.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :



F. THEVENAZ



Le Secrétaire :



S. CHAMPOD

Délégué municipal : M. Philippe Duvoisin